

L'opposition dit craindre des hausses de prix énormes. Je ne songe pas à mon collègue en particulier, mais plutôt à quelques autres députés d'en face. Les mêmes craintes sont soulevées dans le *New York Times*. Je crois qu'elles reposent sur autre chose que des données objectives, et il n'est pas tenu compte du fait que le conseil d'examen des prix, qui possédera des pouvoirs accrus, pourra maintenir les prix à un niveau raisonnable.

Dans l'information qu'il a présentée, le gouvernement a tenu compte du fait que le conseil d'examen des prix possédera ces pouvoirs et que nous pourrions continuer à régir les prix des médicaments comme nous l'avons fait par le passé.

M. Lee: Monsieur le Président, si je la laissais faire, la députée vous dirait que les augmentations de prix seront minimales, voire négligeables, et qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter. Je lui demanderais alors: D'où proviendront les millions de dollars que les compagnies de produits pharmaceutiques ont promis de consacrer à de nouveaux investissements ainsi qu'à la recherche et au développement et dont elles se servent comme monnaie d'échange?

L'argent proviendra des augmentations des prix, et non du bon vouloir des sociétés. Il n'existe qu'une source: les augmentations de prix. Si vous devez réinvestir 500 millions de dollars, mais que vous ne disposez pas de cette somme, il vous faut tout d'abord la trouver.

Il n'y a qu'un endroit où vous trouverez l'argent nécessaire, c'est auprès des consommateurs canadiens ou des régimes d'assurance-médicaments. De toute façon, l'argent sort toujours de nos poches. Pour un investissement de 500 millions de dollars, la société ira chercher des centaines de millions de dollars, et une bonne partie de cette somme se traduira en profit ou servira à la commercialisation. Nous ne faisons qu'apporter de l'eau au moulin. C'est tout ce que nous faisons.

Il s'en trouvera peut-être pour applaudir à cette initiative, mais quand on doit payer pour faire fonctionner le système, il faut remettre en question son efficacité et sa pertinence. Dans le cas qui nous intéresse, le gouvernement n'évalue pas bien la situation.

Je ne sais pas qui dit vrai. Tout ce que je sais, c'est que bon nombre des promesses faites par de nombreuses sociétés dépendent de l'adoption de ce projet de loi et ne se concrétiseront que grâce à l'augmentation des prix. Nous savons qui fera les frais de cette décision. Je n'en dirai pas plus.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la personne qui vient de

prendre la parole. Je suis quelque peu perplexe toutefois, parce que je ne peux dire si le député appuie ou non le projet de loi. Mais je ne devrais pas être perplexe, puisque c'est la position du Parti libéral.

J'aimerais que mon collègue élabore sur deux points. Le projet de loi est une conséquence directe de l'ALÉNA: le député et le Parti libéral s'opposent-ils à l'ALÉNA? Le député et le Parti libéral reconnaissent-ils qu'ils doivent annuler l'Accord de libre-échange nord-américain qui découle du projet de loi C-21?

Comment le député peut-il justifier sa position, ou la concilier avec celle du député de Saint-Henri-Westmount, qui est le porte-parole du Parti libéral en matière de sciences et de technologie et qui appuie la protection accrue des brevets accordée aux compagnies pharmaceutiques multinationales?

M. Lee: Je vais m'exprimer de façon claire pour le bénéfice de mon honorable collègue. Je n'appuie pas ce projet de loi. Toutefois, je sais ce qu'il faudrait pour que je l'appuie. Il faudrait que nous ayons un Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui ait de véritables pouvoirs et qui ait son mot à dire sur les prix initiaux ainsi que sur les augmentations de prix des médicaments existants—si la question de rétroactivité n'avait pas été approuvée par un ministre qui n'avait pas le pouvoir d'agir de la sorte, mais c'est là une autre histoire. Il faudrait aussi que des engagements ou des mécanismes de contrôle soient prévus dans le projet de loi afin de s'assurer que les sommes supplémentaires injectées dans le système soient réinvesties au Canada pour la R-D ainsi que pour la commercialisation des produits. J'appuierais cette mesure législative si elle renfermait ces éléments, mais ce n'est pas le cas.

D'autre part, le fait d'éliminer l'octroi obligatoire de licences sans rien obtenir en contrepartie a comme conséquence que les Canadiens se retrouvent les mains vides. Par conséquent, je n'appuie pas ce projet de loi.

M. Karpoff: Mais vous appuyez le principe qui sous-tend cette mesure.

[Français]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que j'étais moi aussi en faveur du projet de loi C-22, et je me dois de me lever en cette Chambre pour le projet de loi C-91. Après tout ce que j'ai entendu ici, surtout lorsque je vois mon collègue libéral de l'autre côté donner des chiffres, je me pose de sérieuses questions, à savoir s'il se rappelle de son «adresse»,